

Avis de course
Interligue catamaran CATA ALPES 2024

NATIONAL F16

Samedi 18 au Lundi 20 Mai

Lieu : Lac Annecy

Organisateur : Cercle de voile de SEVRIER

Grade : 4

INC, F16

**Préambule ,
Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir de 16h00 le 17 mai au Cercle de voile de Sevrier.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les catamarans de série des groupes Inter série catamaran C1/C3-F16
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.2 a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition »
- b) Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- c) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur https://cvsevrier.axyomes.com/client/regate_1.php?265defd66d4209bf0e813239ea6b1698=913d02739c59e67944ef0a6172901af8 et en réglant les droits requis, jusqu'au **10 mai avant majoration des droits à payer**.
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *majoration de 30€ par droits à payer*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 10/05/24	Droits à partir du 11/05/24
Catamaran double adultes	130€	160€
Catamaran double jeunes -18 ans	90€	120 €
Catamaran solitaire	70€	100 €

Sont inclus dans l'inscription :

Dotations coureurs

Samedi 18 mai : Pot d'accueil dinatoire à partir de 19h30

Dimanche 19 mai : Café/croissants à partir de 8h30
Repas des équipages à partir de 19h30

Lundi 20 mai : Café/croissants à partir de 8h30
Remise des prix dès que possible

Autres frais :

Accompagnateur adulte (repas dimanche soir) : 18 € (à réserver et à régler en ligne à l'inscription)

Accompagnateur enfant -16 ans (repas dimanche soir) : 10 € (à réserver et à régler en ligne à l'inscription)

Panier repas : 8 € (à réserver et à régler en ligne à l'inscription)

Gratuité des paniers repas et du repas des équipages du dimanche soir pour les entraîneurs.

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux seront tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Vendredi 17 mai	16H00	19H00
Samedi 18 mai	09H30	12H00

Un briefing avec l'autorité organisatrice et l'équipe arbitrale dans les locaux du CVS se tiendra le samedi 18 mai à 11h30.

7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Des opérations de contrôle de jauge pourront être organisées avant l'épreuve et en cours d'épreuve.

7.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Samedi 18 mai	13h30 pour un maximum de 4 courses pour les séries des groupes C1/C3, F16	Toutes
Dimanche 19 mai	11h00 pour un maximum de 6 courses pour les séries des groupes C1/C3, F16	Toutes
Lundi 20 mai	10h30 pour un maximum de 4 courses pour les séries des groupes C1/C3, F16 Dernier départ possible à 15h	Toutes

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

9.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours définis dans les instructions de course, seront des parcours construits.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les catamarans, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Le système de classement est le suivant : système de points à minima selon l'annexe A des RCV.

12.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition en INC C1/C3 et National F16

Un classement sera établi pour les séries suivantes : INC C1 et INC C3

Un classement sera établi pour le National F16

12.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

12.4 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12.5 La règle A5.3 s'applique.

13 BATEAUX JURY

Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16.3 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

La remise des prix sera réalisée dès que possible après la fin des courses

Les prix seront distribués comme suit :

Des prix seront distribués aux 3 premiers INC C1, et 3 premiers INC C3

Des prix seront distribués aux 3 premiers du National F16

Il pourra être distribué des prix complémentaires sur décision du comité d'organisation

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de voile de Sevrier

134 Route du Port, 74320 Sévrier

04 50 52 40 04

club@cvsevrier.fr

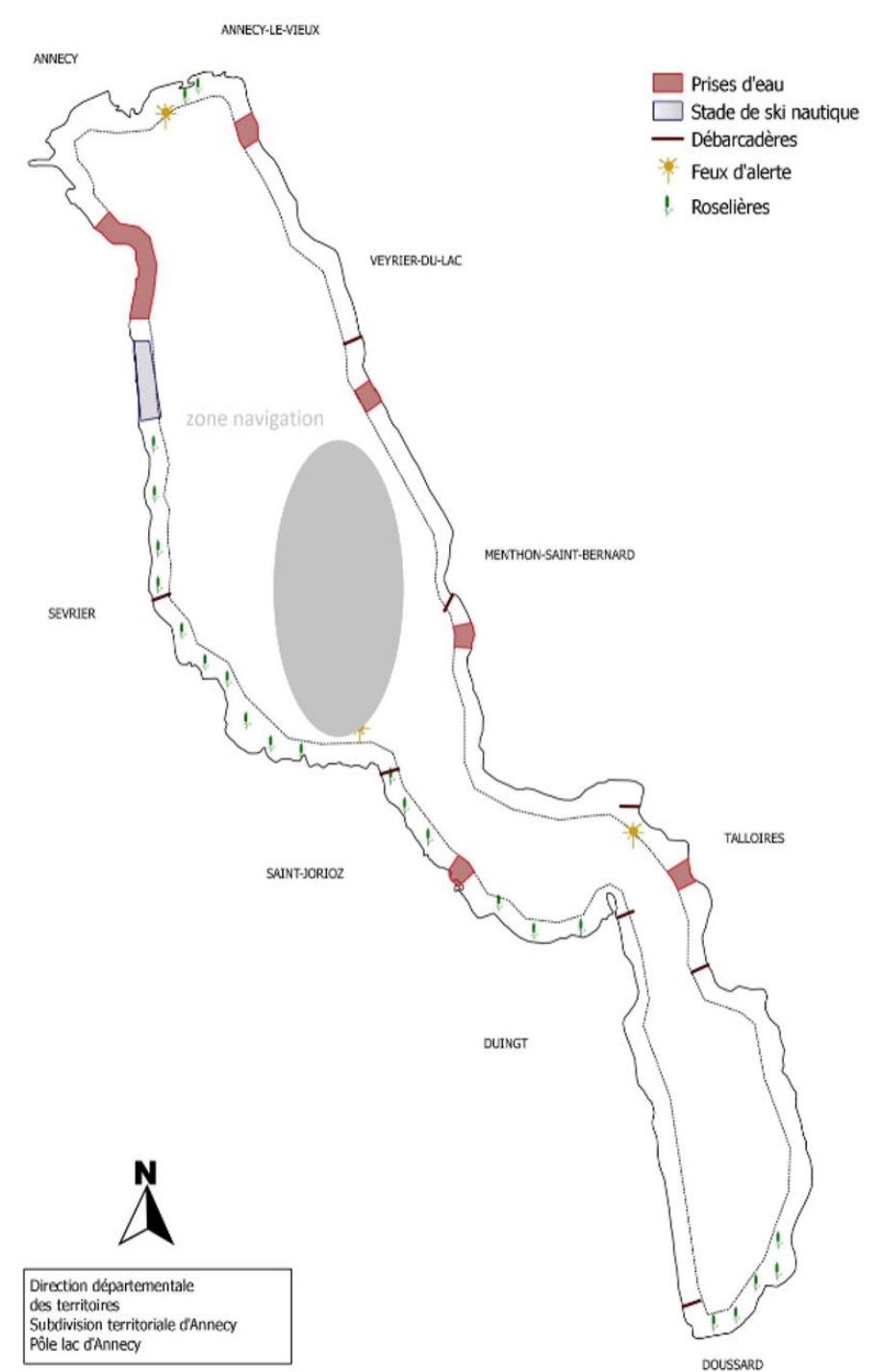
Hébergement attractif :

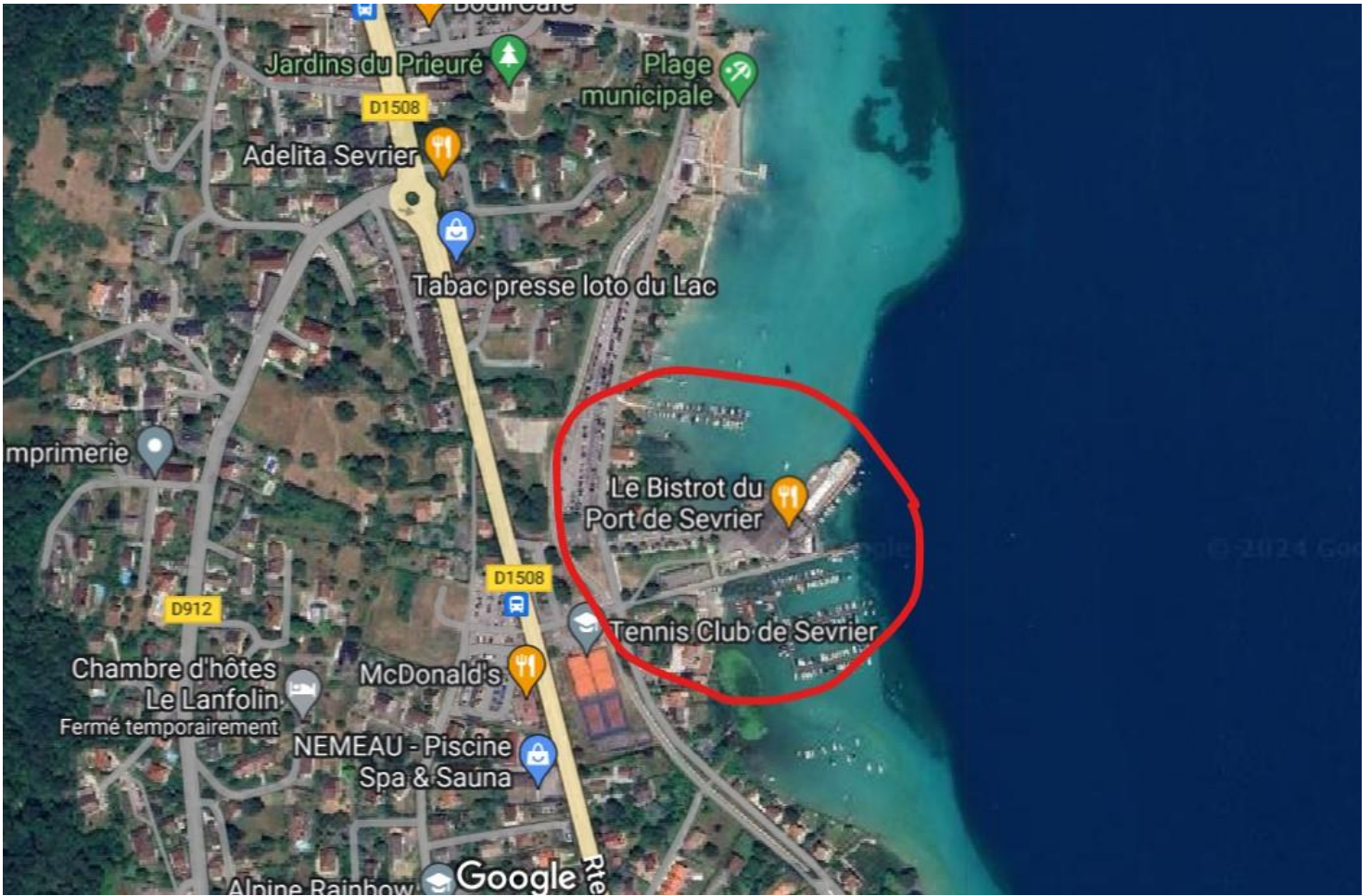
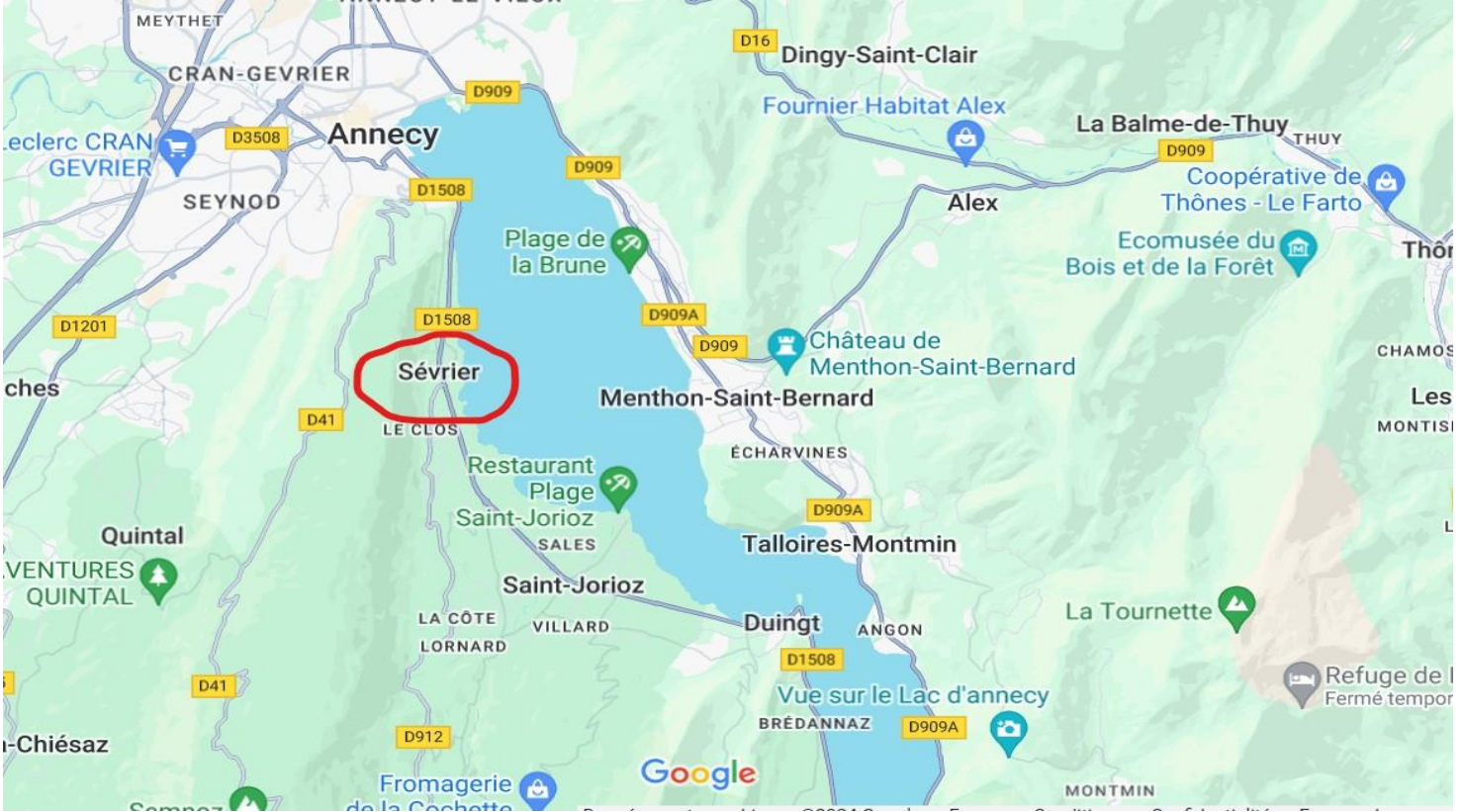
Le Pré du Lac à Saint Jorioz : <https://www.ternelia.com/destination/le-pre-du-lac/>

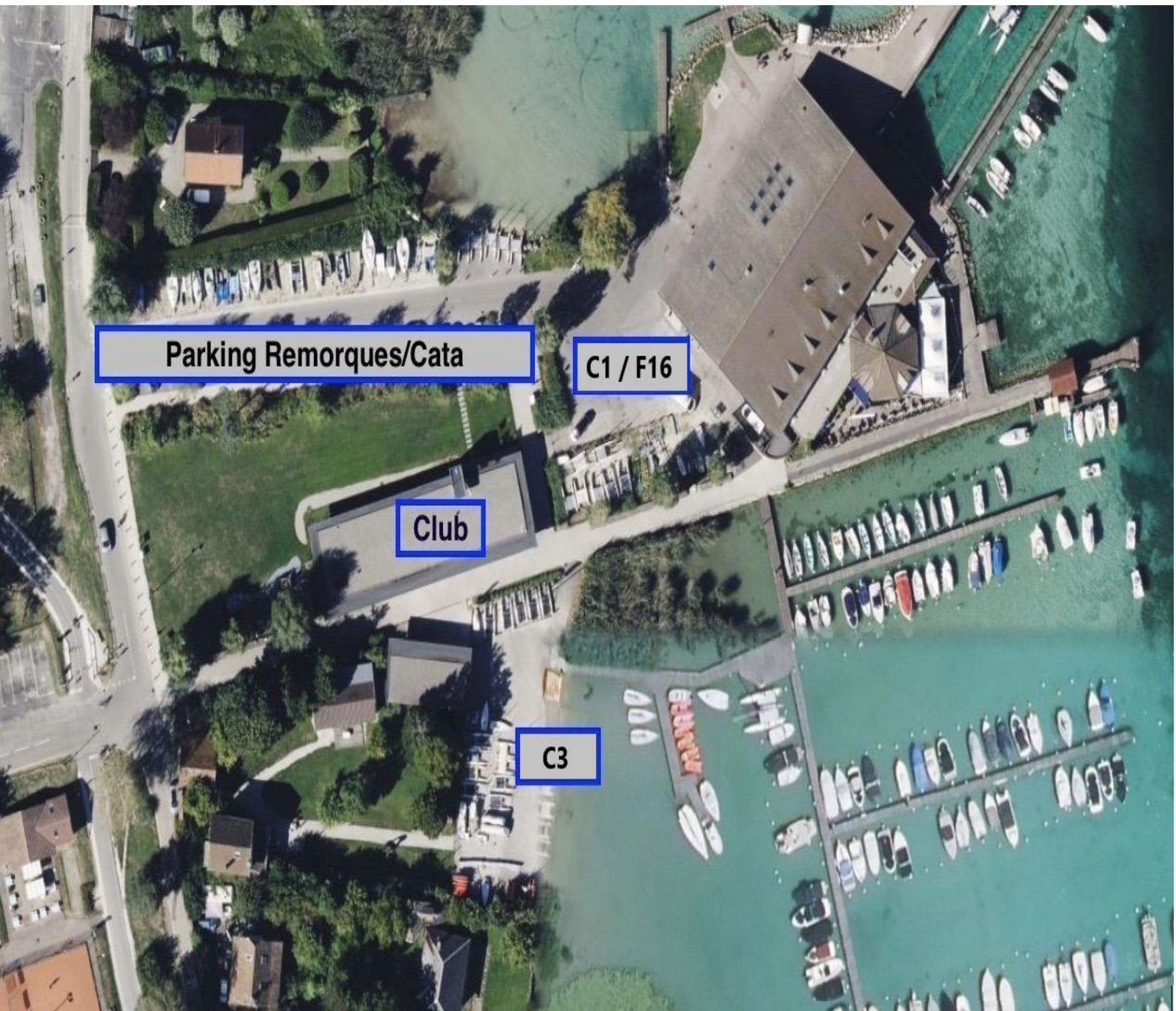
Pour réserver : <https://app.mews.com/distributor/72d59ee7-a6a0-4add-9873-b10e008b9f66>

Pour toutes informations sur les hébergements : <https://www.lac-annecy.com/tous-les-hebergements.html>

Zone de course Cata Alpes National F16







ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2021

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp